

<b>14<sup>e</sup> législature</b>		
<b>Question n° : 52301</b>	<b>de M. Jean-Jacques Candelier (Gauche démocrate et républicaine - Nord)</b>	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé &gt; Francophonie</b>		<b>Ministère attributaire &gt; Francophonie</b>
<b>Rubrique &gt; langue française</b>	<b>Tête d'analyse &gt; défense et usage</b>	<b>Analyse &gt; rapport parlementaire. préconisations</b>
Question publiée au JO le : <b>18/03/2014</b> page : <b>2533</b> Réponse publiée au JO le : <b>13/05/2014</b> page : <b>3862</b> Date de changement d'attribution : <b>10/04/2014</b>		

**Texte de la question**

M. Jean-Jacques Candelier attire l'attention de Mme la ministre déléguée auprès du ministre des affaires étrangères, chargée de la francophonie, sur les propositions pour une ambition francophone du rapport d'information enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 22 janvier 2014. Il lui demande si elle compte mettre en œuvre la proposition formulée au premier tiret du point 2.

**Texte de la réponse**

La France a fait du soutien à l'éducation et à la formation des pays francophones un axe majeur de sa coopération. Ce soutien passe par notre opérateur, l'Agence française de Développement (AFD), qui a contribué depuis les années 2000 à hauteur de 1,2 milliards d'euros à des actions de fond dans le domaine éducatif (construction de bâtiments, équipements, appui à la formation des enseignants dans l'enseignement de base) dans les pays d'Afrique subsaharienne francophone, mais aussi par l'Association pour le développement de l'éducation en Afrique (ADEA), l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF) et l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF). La France a aussi joué un rôle moteur dans la création du Partenariat mondial pour l'éducation dont la moitié des fonds a, jusqu'à présent, été allouée aux pays francophones. Ces dernières années, et dans le cadre du débat sur le futur agenda de l'éducation, la France a mis l'accent sur l'amélioration de la qualité de l'éducation et de la gestion des systèmes éducatifs. Via l'Agence française de développement, la France appuie deux pôles régionaux d'expertise situés à Dakar : le Pôle d'analyse sectorielle en éducation et le Programme d'analyse des systèmes éducatifs (PASEC), rattaché à la Conférence des ministres de l'éducation des pays ayant le français en partage (CONFEMEN). Le PASEC permet aux pays bénéficiaires de disposer de mesures fiables et comparables des performances des systèmes éducatifs, de former les cadres nationaux en charge de l'évaluation des compétences des élèves et de renforcer le pilotage des systèmes éducatifs en faveur de la qualité. Cette aide à la scolarisation passe aussi, en Afrique francophone, par la maîtrise de la langue d'enseignement. Pour aider nos partenaires africains à relever ce défi essentiel, nous avons mis en place une stratégie ambitieuse de formation professionnelle des enseignants de français, initiale et continue. La France consacre à cet effet des projets dans 7 pays d'Afrique sub-saharienne, pour un montant de 5,6 millions d'euros d'engagements, parallèlement au projet « 100 000 professeurs pour l'Afrique » lancé le 20 mars 2014 par le ministre des affaires étrangères.